



# Conseil d'administration de l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Dist : générale  
21 mai 2018

Version originale :  
arabe/chinois/anglais/français/  
russe/espagnol

---

## Session annuelle de 2018

19 et 20 juin 2018

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives à l'audit

## Rapport des activités d'audit interne et d'enquête pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2017

### *Résumé*

Le présent rapport rend compte des activités d'audit interne et d'enquête menées par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2017. Ces activités ont été effectuées conformément à l'accord de prestation de services conclu entre ONU-Femmes et le Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) depuis mars 2012. Un nouvel accord de prestation de services a été signé le 18 décembre 2015, les reconduisant ainsi pour deux années supplémentaires. Les activités d'audit interne sont effectuées par le Service d'audit consacré à ONU-Femmes du Bureau de l'audit et des investigations, conformément au Règlement financier et aux Règles de gestion financière d'ONU-Femmes (UNW/2012/6, annexe I). Les activités d'enquête sont menées par le service des investigations du Bureau. Les informations relatives aux mesures prises et la réponse de la direction au présent rapport sont décrites en annexe et sont également disponibles sur le site Internet d'ONU-Femmes. Sur la demande du Conseil d'administration, faite au regard de sa décision UNW/2015/11, le présent rapport inclut (a) une opinion s'appuyant sur la portée des activités d'audit menées et sur la pertinence et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle ; (b) un résumé concis des activités menées et des critères sur lesquels se fonde cette opinion ; (c) une déclaration de conformité aux normes d'audit interne observées ; (d) un avis sur le caractère adéquat et suffisant du financement et sur l'ampleur et l'efficacité de son déploiement pour couvrir le champ d'audit interne attendu.

Le Conseil d'administration pourra décider (a) de prendre note du présent rapport, (b) de confirmer son appui au renforcement des capacités des activités d'audit interne et de contrôle et (c) de prendre note du rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit.

## **I. Introduction**

1. Le présent rapport décrit les activités d'audit interne et d'enquête au sein d'ONU-Femmes, ainsi que les activités qui s'y rattachent pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2017. Il comprend des informations concernant les principaux résultats des rapports d'audit publiés en 2017 et l'état des efforts déployés par la direction pour mettre en application les recommandations d'audit formulées dans le dernier rapport d'audit et dans ceux des années précédentes. Le rapport présente également des informations relatives aux activités d'investigation menées en 2017.

## **II. Assurances**

2. Pour offrir toutes les assurances voulues en ce qui concerne la gouvernance, la gestion des risques et les systèmes de contrôle interne, compte tenu des ressources disponibles, les audits du Service d'audit d'ONU-Femmes continuent de porter sur les aspects de la gouvernance, de la direction et des opérations qui poseraient des risques élevés pour ONU-Femmes, ses objectifs, son budget, sa réputation, son droit et ses activités. En 2017, le Service d'audit d'ONU-Femmes a continué à élargir son champ de vérification en y incluant un contrôle des états financiers de projets mis en œuvre, conformément à la modalité d'exécution directe (Direct Implementation Modality - DIM). Sur accord du Comité consultatif pour les questions d'audit, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a approuvé le plan de travail annuel de 2017.

3. Tout au long de l'année 2017, le Bureau de l'audit et des investigations a continué à être indépendant de la direction d'ONU-Femmes d'un point de vue opérationnel et libre de déterminer la portée de ses audits et investigations, comme l'exigent les normes internationales et communément acceptées.

### **A. Mandat**

4. En réponse à l'accord de prestation de services biennal conclu entre le Bureau de l'audit et ONU-Femmes, un service d'audit expressément consacré à ONU-Femmes (le Service) a été créé en mars 2012 en tant que service au sein du Bureau de l'audit et des investigations. Un nouvel accord de prestation de services d'audit et d'investigations biennal a été signé le 18 décembre 2015. Le Bureau de l'audit et des investigations a continué à fournir des services d'investigation sur une base remboursable.

5. Le Bureau confirme au Conseil d'administration qu'il effectue ses audits dans le respect des normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et du Code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes. Conformément à ces normes, les activités du Service d'audit d'ONU-Femmes sont contrôlées par le Groupe de l'assurance qualité et des politiques du Bureau de l'audit et des investigations. En outre, le Service d'audit chargé d'ONU-Femmes faisait partie de l'évaluation externe de la qualité (EQA) du Bureau de l'audit et des investigations réalisée par l'Institut des auditeurs internes (IIA), comme l'exigent les Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne (« Normes »). L'opinion générale a indiqué que le Bureau de l'audit et des investigations se

conformait généralement aux normes et au Code de déontologie de l'IIA. Cette conformité démontre une intention claire et un engagement à respecter les Principes fondamentaux pour la pratique professionnelle de l'audit interne (« Principes fondamentaux ») et la définition de l'audit interne.

## **B. Contrôle externe indépendant**

6. En 2017, le Comité consultatif d'audit a examiné le plan de travail annuel de 2017 pour le Service d'audit chargé d'ONU-Femmes et a suivi son application au moyen de rapports de situation trimestriels et de réunions organisées avec le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations et le Responsable du Service d'audit. De plus, le Comité a examiné et commenté le projet de rapport annuel pour l'année 2017 (UNW/2017/3).

7. Le Service d'audit consacré à ONU-Femmes a également communiqué son plan de travail annuel au Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies en vue de promouvoir la coordination et l'efficacité.

## **C. Planification des audits axés sur le risque et réalisation complète du plan de travail annuel**

8. Le plan d'audit pour 2017 a été formulé après avoir évalué les risques des bureaux d'ONU-Femmes présents sur le terrain et après avoir bénéficié de la contribution de la direction générale, des divisions et des autres parties prenantes. Le processus de planification a pris en compte l'analyse systématique de données quantitatives et qualitatives afin d'évaluer les risques sur le plan des finances, de la réputation, du droit et des activités auxquels font face les bureaux et les unités devant faire l'objet d'un audit.

9. Le plan d'audit a été examiné par le Comité consultatif pour les questions d'audit le 16 novembre 2016 avant d'être soumis à la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive, qui l'a approuvé en décembre 2016.

10. Toutes les activités de terrain relatives aux audits figurant dans le plan de 2017 ont été menées à bien en 2017 et comme prévues. Les rapports d'audit correspondants ont également été publiés en 2017, à l'exception des rapports relatifs à l'audit du bureau national d'ONU-Femmes en Irak et de la mobilisation des ressources. Les activités de terrain menées pour l'audit de l'Irak et de la mobilisation des ressources ont été achevées en novembre 2017 et les rapports ont été publiés en janvier et février 2018.

## **D. Rapports d'audit publiés**

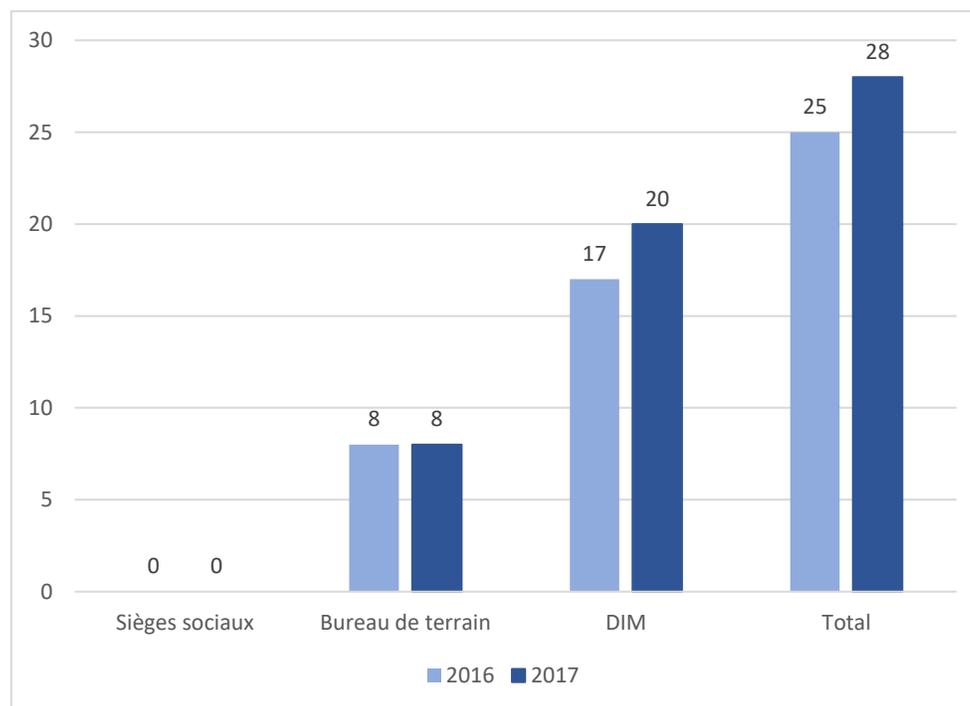
11. Des rapports d'audit ont été publiés en 2017 pour huit bureaux de terrain et 20 projets DIM. Conformément à la décision 2013/4, l'annexe I répertorie les titres et les notes de tous les rapports d'audit interne publiés en 2017.

12. Tous les rapports publiés par ONU-Femmes depuis 2012 sont disponibles à l'adresse <http://audit-public-disclosure.unwomen.org>

13. Les rapports d’audit publiés en 2017 couvraient en général les activités programmatiques et opérationnelles menées par ONU-Femmes en 2016, ce qui signifie que les résultats obtenus reflètent de manière générale l’état des programmes et des opérations de l’année 2016. Les audits portaient également sur les activités programmatiques et opérationnelles des bureaux ou unités administratives d’ONU-Femmes et représentaient des dépenses globales d’environ 51,9 millions de dollars, soit 15,2 pour cent du montant total des dépenses enregistrées par ONU-Femmes, qui s’élève à 340,04 millions de dollars d’après son rapport financier de 2016 (A/72/5/Add.12). Les rapports publiés en 2017 comprenaient également deux rapports d’audit de suivi.

Figure I

#### Nombre et type de rapports d’audit publiés en 2016-2017

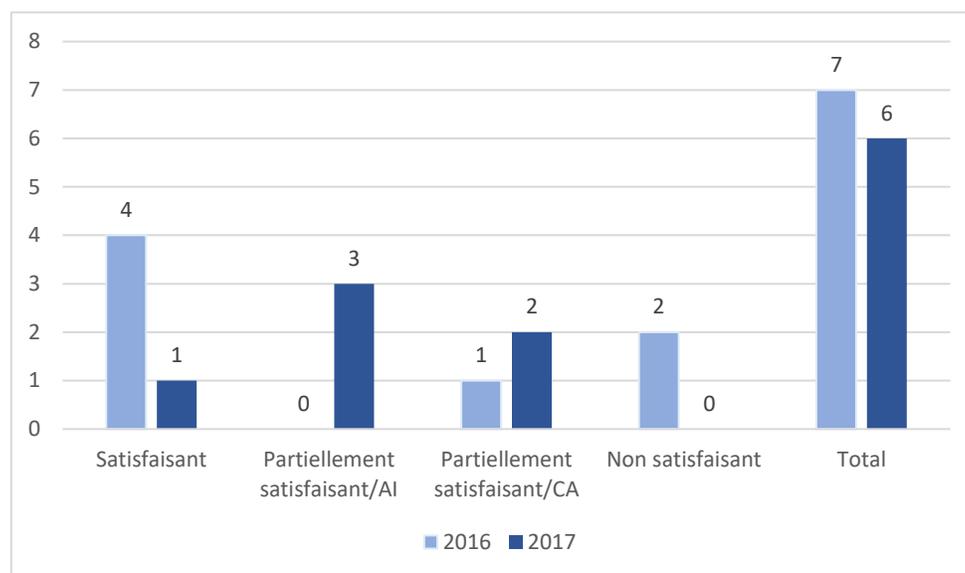


### E. Notes d’audit

14. Concernant l’audit intégral des bureaux, unités administratives et fonctions (à l’exception des audits de projets DIM), le Service d’audit chargé d’ONU-Femmes a attribué une note d’audit globale, allant de « satisfaisant », « partiellement satisfaisant/certaines améliorations nécessaires », « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » à « non satisfaisant », qui dépend de son niveau de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Sur les six audits complets publiés en 2017, trois (50 %) ont été jugés « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » ce qui signifie que la gouvernance, les pratiques de gestion des risques et les contrôles évalués devaient faire l’objet d’améliorations majeures. Deux bureaux (33 %) ont été jugés « partiellement satisfaisant/certaines améliorations nécessaires », ce qui signifie que

la gouvernance, les pratiques de gestion des risques et les contrôles évalués étaient généralement établis et fonctionnels, mais devaient être améliorés. L'autre bureau (17 pour cent) a été jugé « satisfaisant », aucun problème susceptible de nuire à la réalisation de ses objectifs n'ayant été constaté. La figure II présente une comparaison des notes d'audit attribuées.

Figure II  
**Comparaison des notes d'audit attribuées en 2016 et 2017<sup>1</sup>**



### III. Divulgence des rapports d'audit interne

15. Tous les rapports d'audit publiés en 2017 ont été rendus publics, conformément à la décision 2012/10 du Conseil d'administration (voir UNW/2012/16). Ces derniers doivent tous respecter les procédures internes de diligence et d'assurance qualité du Bureau de l'audit et des investigations avant d'être présentés à la direction et aux États membres concernés, puis rendus publics trente jours après sur le site Internet public d'ONU-Femmes, à l'adresse <http://audit-public-disclosure.unwomen.org>. Sur les 28 rapports publiés en 2017, quatre ont été partiellement expurgés parce qu'ils contenaient des informations sensibles eu égard à la préparation du bureau national en termes de sûreté et de sécurité ou à son infrastructure de technologies de l'information et des communications. Aucune demande n'a été reçue de la part d'une organisation ou d'un État membre tendant à ce qu'un autre rapport d'audit soit expurgé.

<sup>1</sup> Une note d'audit à quatre niveaux a été introduite en janvier 2017, ce qui a entraîné la division de la note « partiellement satisfaisant » en deux catégories : partiellement satisfaisant/AI et partiellement satisfaisant/CA.

## **IV. Effectifs et budget**

16. En 2017, les quatre postes approuvés du Service d'audit chargé d'ONU-Femmes sont restés entièrement financés : un P-5 (responsable), deux P-4 et un P-3.

17. Le budget total du Service d'audit chargé d'ONU-Femmes était de 2,08 millions de dollars, soit une augmentation d'environ 0,38 million de dollars (22 %) par rapport au budget 2016. L'augmentation comprend également un montant de 0,28 million de dollars lié au coût des services d'investigations. Afin de réduire au minimum le coût des services d'investigations, un poste d'enquêteur P3 a été créé, ce qui porte le budget total des services d'investigations à 291 059 dollars (personnel et frais généraux de fonctionnement). Les dépenses afférentes aux activités d'audit et d'investigation se sont élevées à 1,48 million de dollars, soit une sous-utilisation du budget de 29 pour cent, qui s'explique principalement par des économies de frais d'embauche des consultants réalisées au titre du report d'un audit de la mobilisation des ressources et d'évaluation des risques au siège et le report de l'embauche d'un enquêteur P3.

### *Impacts de la décision 2015/4 sur les ressources allouées aux audits et investigations*

18. La décision 2015/4 du Conseil d'administration stipule que le Bureau de l'audit et des investigations doit émettre un avis sur le caractère adéquat et suffisant du financement de la fonction d'audit interne et d'investigation, et sur l'efficacité de son déploiement en vue de couvrir l'audit attendu. Le taux de couverture des audits en 2017 était de 15,2 % et était inférieur à ce que le Bureau de l'audit et des investigations considère comme un niveau de couverture approprié. Au cours de l'année 2017, le Bureau de l'audit et des investigations et la direction d'ONU-Femmes ont décidé d'un commun accord de mettre fin à l'Accord de prestation de services, ONU-Femmes souhaitant créer sa propre fonction d'audit interne et d'investigation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cet accord a pris fin le 17 décembre 2017 et un addendum a été signé, prolongeant l'accord de trois mois, jusqu'au 31 mars 2018. L'addendum a été élaboré pour soutenir et superviser l'achèvement des tâches restantes du plan de travail annuel 2017 ainsi que pour faciliter la transition de la fonction d'audit interne à ONU-Femmes.

## **V. Résultats notables des audits internes**

### **A. Audits des bureaux sur le terrain**

19. En 2017, le Bureau de l'audit et des investigations a publié huit rapports à l'issue des audits portant sur des bureaux de terrain dans cinq pays, un bureau régional et deux audits de suivi d'un bureau de terrain et d'un bureau régional. Au total, ces audits ont donné lieu à la formulation de 36 recommandations, dont 9 (25 pour cent) étaient d'ordre institutionnel et visaient les points suivants :

- les politiques et directives sur la gestion des micro-subventions ;
- les processus de structuration et de gestion internes ;
- le rôle de supervision des bureaux régionaux ;
- les critères liés aux détournements de la structure régionale ;
- la stratégie de gestion des postes vacants au sein de la haute direction ;

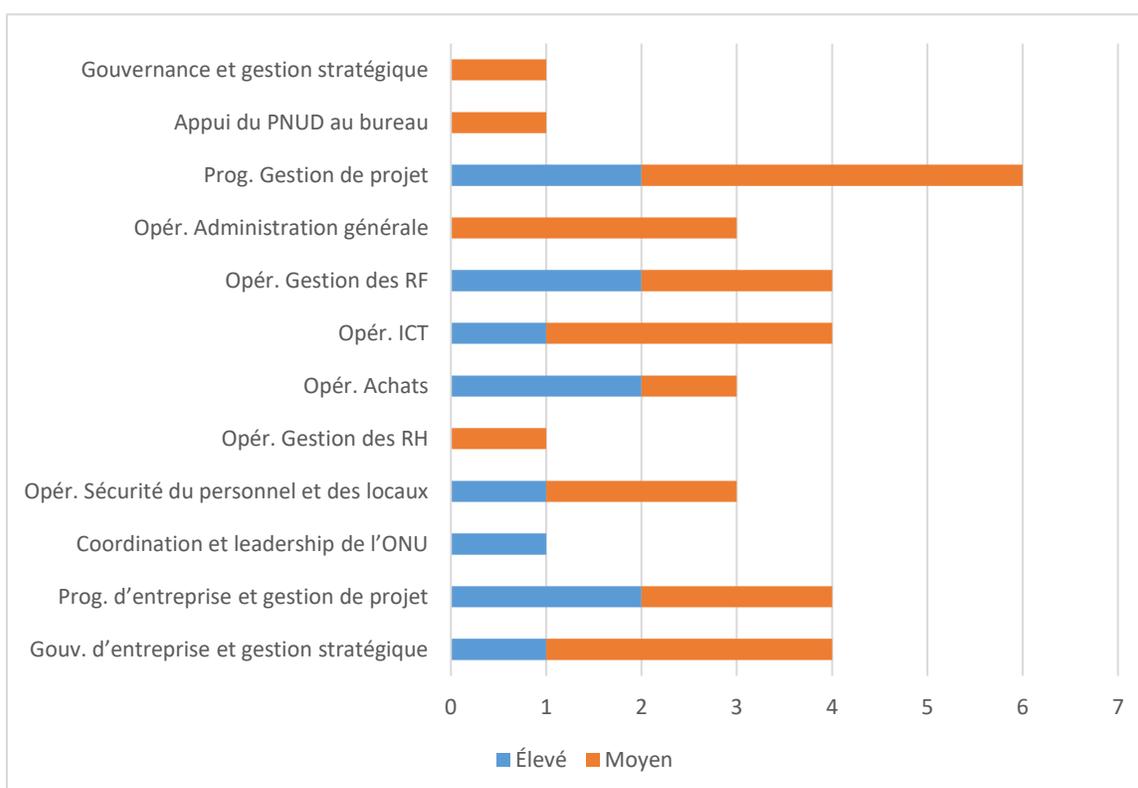
- les critères et les orientations pour la mise en œuvre des projets d'infrastructure ;
- la communication des procédures, politiques et règles relatives à la programmation conjointe.

20. Comme les années précédentes, le Service d'audit chargé d'ONU-Femmes a relevé des problèmes récurrents dans certains domaines. En particulier, des retards dans l'élaboration de stratégies et le lancement de la mobilisation de fonds (un bureau), le suivi et le contrôle inadéquats des projets (deux bureaux) et des faiblesses dans la gestion des actifs (trois bureaux).

21. Sur les 36 recommandations d'audit du bureau de terrain formulées en 2017, 12 ont été classées comme hautement prioritaires, appelant la direction à agir rapidement pour faire en sorte qu'ONU-Femmes ne soit pas exposée à des risques élevés. La figure III indique la répartition et l'urgence de toutes les recommandations du bureau de terrain formulées en 2017.

Figure III

### Répartition et urgence des recommandations d'audit des bureaux de terrain



Remarque : la figure III n'inclut pas de recommandation en matière d'audit qui a été retirée.

## B. Audits de projet

22. En 2017, le Bureau de l'audit et des investigations a poursuivi le processus d'audit des états financiers de projets directement mis en œuvre par ONU-Femmes en 2015, dénommé audits de projets DIM ou de modalité d'exécution directe.

23. Conformément au mandat du Bureau de l'audit et des investigations, les projets DIM peuvent faire l'objet d'un examen dans le cadre d'un audit de bureau national ou d'une unité administrative ou séparément, par l'intermédiaire d'un prestataire externe sous la direction du Service d'audit.

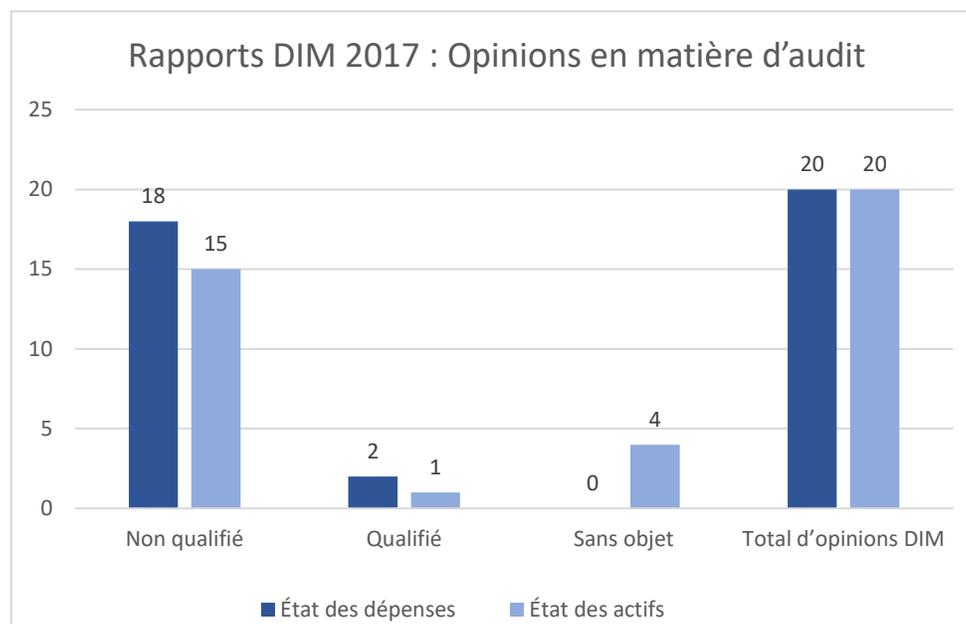
24. En 2017, les rapports de 20 audits DIM ont été publiés. Concernant les 20 audits DIM inclus dans le plan de travail de 2017, les rapports ont été publiés avant le 30 septembre 2017. Les dépenses auditées combinées pour les 20 rapports publiés en 2017 s'élèvent à 23,4 millions de dollars.

25. Des lacunes dans les processus et pratiques d'approvisionnement ont été relevées dans 16 recommandations (80 %) des recommandations de l'audit du projet DIM 2017.

26. Cinq recommandations (25 %) sur 20 ont été classées comme hautement prioritaires et les 15 autres (75 %) ont été classées comme moyennement prioritaires.

27. Les audits DIM sont d'ordre financier. Ils offrent une garantie sur les dépenses imputées au projet sur une période définie et sur les actifs comptabilisés en rapport avec le projet à un moment précis. Le prestataire externe donne son avis sur l'état des dépenses et, le cas échéant, émet un avis spécifique sur l'état des actifs du projet. Le commissaire aux comptes est tenu d'exprimer un avis défavorable lorsqu'il estime qu'au vu des preuves d'audit en sa possession, les anomalies, qu'elles soient prises individuellement ou dans leur ensemble, sont à la fois importantes et omniprésentes dans les états financiers. Deux projets DIM ont reçu un avis avec réserve concernant les dépenses du projet, tandis qu'un autre projet DIM a reçu un avis avec réserve concernant les actifs du projet.

Figure IV  
**Avis en matière d'audit, rapports sur les modalités d'exécution directe publiés en 2017**



## VI. Suite donnée aux recommandations d'audit

23. Le taux global d'application des recommandations d'audit était de 99 % au 31 décembre 2017, soit supérieur de 9 % à l'objectif de 90 % fixé par ONU-Femmes. Ce chiffre témoigne des efforts continus déployés par la direction au regard des questions soulevées lors des audits et des recommandations formulées. Ce calcul repose sur l'analyse de tous les rapports publiés par le Bureau de l'audit et des investigations entre le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et le 30 novembre 2017. Toutes les recommandations ont été pleinement appliquées depuis les 18 derniers mois.

24. Au 31 décembre 2017, 30 des 56 recommandations émises en 2017 ont été pleinement appliquées, 19 étaient en cours d'application, six n'étaient pas appliquées et une recommandation a été retirée. Sur les 25 recommandations de premier plan, six (24 %) ont été classées comme hautement prioritaires.

## VII. Services consultatifs

25. Le Service d'audit chargé d'ONU-Femmes a continué de fournir sur demande des conseils et des informations détaillées aux dirigeants d'ONU-Femmes au siège et dans les bureaux de terrain. Ces conseils portaient sur différents aspects, y compris l'engagement et la sélection des organisations de la société civile, la structure et les opérations du Groupe consultatif de la société civile qui travaille en étroite collaboration avec un bureau de terrain, l'examen du chapitre concernant les voyages du programme d'ONU-Femmes et du Manuel relatif aux opérations, les demandes d'information des donateurs, les modifications apportées aux marchés et aux accords conclus avec les donateurs et la recherche d'informations relatives à la gestion et à

l'état des projets dans ATLAS. Des services consultatifs ont également été fournis au siège en ce qui concerne la mise en place de la fonction d'audit interne d'ONU-Femmes.

## VIII. Investigations

26. Comme le prévoit l'Accord de prestation de services, le Bureau de l'audit et des investigations fournit des services d'investigation en cas d'allégation de fraude, de corruption ou d'autres méfaits (y compris le harcèlement au travail, l'abus de pouvoir ou les représailles contre les lanceurs d'alerte) émanant d'agents d'ONU-Femmes, d'autres agents ou de prestataires.

### A. Nombre de dossiers

27. En 2017, le Bureau de l'audit et des investigations a ouvert 17 nouveaux dossiers pour ONU-Femmes, contre 41 en 2016. Il a également reporté 26 dossiers de 2016, portant le nombre total de dossiers à 43 en 2017, ce qui est une diminution de 16 % par rapport au nombre total de dossiers en 2016 (51 dossiers), tel qu'illustré par la figure V.

Figure V

#### Nombre de dossiers en 2016 et 2017

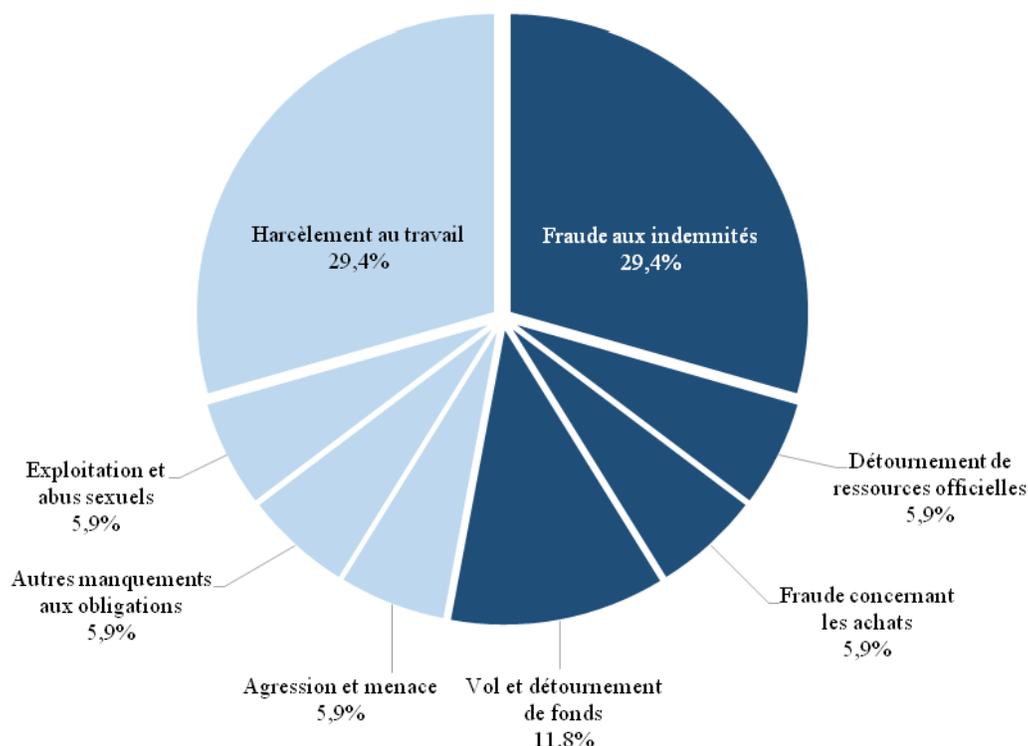
Nombre de dossiers	2016	2017
Dossiers reportés au 1er janvier	10	26
Nouveaux dossiers ouverts au cours de l'année	41	17
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>43</b>
Dossiers fermés (parmi les dossiers reportés)	5	21
Dossiers fermés (parmi les nouveaux dossiers)	20	12
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>33</b>
Dossiers reportés au 31 décembre	26	10

### B. Types de plainte

28. Les 17 plaintes reçues en 2017 sont détaillées à la figure V. Les plaintes relatives à la fraude et au harcèlement au travail constituaient les catégories les plus élevées de plaintes reçues en 2017, soit 29,4 % chacune.

29. Les plaintes relatives à des irrégularités financières, à savoir des allégations de fraude aux indemnités (5), de détournement et de vol (2), de fraude concernant les achats (1) et d'utilisation abusive des ressources officielles (1) représentaient 53 % de l'ensemble des affaires reçues par le Bureau de l'audit et des investigations en 2017. Il s'agit d'une augmentation de 14 points de pourcentage par rapport au pourcentage de plaintes reçues dans les mêmes catégories en 2016 (39 %).

Figure VI  
Nouveaux dossiers ouverts en 2017, par catégorie



30. Sur le plan géographique, les 17 dossiers reçus en 2017 provenaient de l’Afrique subsaharienne (8) (comprenant l’Afrique de l’Est et du Sud (4), l’Afrique centrale et l’Afrique de l’Ouest (4)), l’Europe et l’Asie centrale (5), le Siège (3) et les Amériques et les Caraïbes (1).

### C. Dossiers réglés ou clos

31. En 2017, le Bureau de l’audit et des investigations a clôturé 33 dossiers : 16 à l’issue d’une évaluation préliminaire (contre 15 en 2016), car une enquête n’était pas justifiée faute de preuves suffisantes ou pour d’autres raisons, et 17 après investigation (contre 10 en 2016).

32. Sur les 17 dossiers clos suite à l’enquête, sept ont fait l’objet d’un rapport d’enquête, cinq d’une note de clôture, trois d’un rapport de clôture et deux ont donné lieu à une lettre de recommandations.

33. Les six dossiers qui ont abouti à un rapport d’enquête ont été communiqués à la Division de la gestion et de l’administration, conformément au cadre juridique d’ONU-Femmes, pour réprimer le non-respect des Normes de conduite des Nations Unies. Un dossier a été soumis à l’unité opérationnelle concernée pour examen et considération de procédures disciplinaires ou administratives.

34. Les sept dossiers étayés concernaient cinq prestataires (titulaires d'un contrat de service) et deux membres du personnel. Les deux membres du personnel ont démissionné alors que l'enquête était toujours en cours.

35. La figure VII apporte des précisions sur le règlement des dossiers en 2016 et 2017.

Figure VII

**Règlement des dossiers en 2016 et en 2017**

Mesures prises	Dossiers en 2016	Nombre de dossiers en 2017
<b>Après l'évaluation préliminaire</b>		
Clos (enquête non justifiée)	15	16
<b>Total partiel</b>	<b>15</b>	<b>16</b>
<b>Après investigation</b>		
Clos (non étayés par des preuves)	8	10
Clos (étayés par des preuves – présentés à la direction d'ONU-Femmes)	2	7
<b>Total partiel</b>	<b>10</b>	<b>17</b>
<b>Total</b>	<b>25</b>	<b>33</b>
Rapports d'investigation publiés	2	7

#### D. Pertes financières

36. Le Bureau de l'audit et des investigations a identifié une perte financière de 6 300 dollars pour ONU-Femmes par rapport à un cas signalé et ayant fait l'objet d'une enquête en 2017. Ce montant a été entièrement recouvré.

#### E. Dossiers reportés

37. Fin 2017, le Bureau de l'audit et des investigations comptait 10 dossiers en souffrance concernant ONU-Femmes : quatre dossiers en étaient au stade de l'évaluation et six à celui de l'enquête.

### IX. Opinion (décision 2015/4)

38. La direction d'ONU-Femmes est garante de la pertinence et de l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et des systèmes de contrôle d'ONU-Femmes. Conformément à la politique de contrôle d'ONU-Femmes inhérente à son cadre de responsabilité, son Règlement financier et ses Règles de gestion financière (UNW/2012/6), le Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies assure un contrôle externe indépendant. Celui-ci couvre, entre autres choses, l'audit des états financiers et procédures afférentes d'ONU-Femmes, de son système de comptabilité, des contrôles financiers internes et de l'administration et de la gestion d'ONU-Femmes de manière générale. Le principal objectif des activités du Comité des commissaires aux comptes des Nations Unies est de formuler une opinion quant aux états financiers d'ONU-Femmes. Il diffère en cela de l'objectif des activités du Bureau de l'audit et des investigations.

39. En vertu d'un accord de prestation de services, ce dernier assure un contrôle interne indépendant au moyen d'audits internes et d'investigations portant sur la pertinence et l'efficacité du cadre de gouvernance, de la gestion des risques et des systèmes de contrôle d'ONU-Femmes. L'opinion formulée par le Bureau de l'audit et des investigations s'appuie sur les rapports d'audit publiés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2017. La section V du présent rapport propose un résumé concis des activités d'audit, et l'annexe III décrit les critères sur lesquels se fonde cette opinion.

40. Le taux d'application des recommandations d'audit de 99 % au 31 décembre 2017, soit un taux supérieur à l'objectif institutionnel fixé par ONU-Femmes, témoigne de l'engagement de la direction envers la gestion et la réduction des risques, et offre l'assurance que des mesures appropriées sont prises en temps voulu lorsqu'il devient nécessaire d'améliorer la gouvernance, la gestion des risques et les systèmes de contrôle.

41. Au regard de la portée des activités d'audit menées, le Bureau de l'audit et des investigations a estimé que la gouvernance, la gestion des risques et les systèmes de contrôle ayant fait l'objet d'un rapport d'audit en 2017 étaient globalement satisfaisants, c'est-à-dire qu'ils étaient bien en place et fonctionnaient comme il se doit. Le Bureau de l'audit et des investigations souhaiterait ajouter les remarques suivantes : (a) il attire l'attention du Conseil d'administration sur le fait que l'opinion du Bureau se fonde sur une couverture d'audit de 15,2 % des dépenses engagées en 2016 par ONU-Femmes ; et (b) 16 % de toutes les recommandations d'audit étaient d'ordre institutionnel et concernaient l'orientation stratégique et le soutien aux entreprises d'ONU-Femmes.

## Annexe I

**Rapports d'audit du Bureau de l'audit et des investigations concernant  
ONU-Femmes, publiés en 2017**

	Type d'audit	N° de rapport	Objet de l'audit	Résultat <sup>2</sup>
<b>Bureaux régionaux et bureaux nationaux de terrain</b>				
<b>Afrique du Sud et de l'Est</b>				
1	Portée générale	1781	ONU-Femmes – Bureau national au Burundi	Partiellement satisfaisant
2	Projets DIM	1869	ONU-Femmes au Sud-Soudan – Projet 81114 – Promouvoir la participation des femmes	S/O
3		1870	ONU-Femmes au Sud-Soudan Projet 94751 – Faire face aux besoins d'urgence	S/O
<b>Afrique de l'Ouest et Afrique centrale</b>				
4	Portée générale	1614	ONU-Femmes – Bureau national au Liberia	Partiellement satisfaisant
5	Suivi	1778	Bureau régional d'ONU-Femmes pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	S/O
6	Projet DIM	1873	ONU-Femmes au Mali – Projet 84608 – Femmes et Consolidation	S/O
7		1874	ONU-Femmes au Mali – Projet 88743 – Prise en Charge des Femmes	S/O
8		1875	ONU-Femmes en RDC – Projet 96312 – Appui aux Droits et Participation	S/O
9		1876	ONU-Femmes en RDC – Projet 99819 – Urgence multisectorielle	S/O
<b>Europe et Asie centrale</b>				
10	Portée générale	1774	ONU-Femmes – Bureau national en Moldavie	Satisfaisant
11		1779	Bureau national d'ONU-Femmes pour l'Europe et l'Asie centrale	Partiellement satisfaisant
<b>Asie et Pacifique</b>				
12	Portée générale	1776	ONU-Femmes – Bureau national au Bangladesh	Partiellement satisfaisant
13	Suivi	1777	Bureau national d'ONU-Femmes en Papouasie-Nouvelle-Guinée	Non satisfaisant
14	Projets DIM	1857	ONU-Femmes, Bureau multinational aux Fidji – Projet 70261 – Fonds spécial pour mettre fin à la violence contre les femmes dans la région du Pacifique	S/O
15		1858	ONU-Femmes, Bureau multinational aux Fidji – Projet 89127 – Marchés du changement	S/O

<sup>2</sup> Compte tenu de la nature des audits ou de leur portée limitée, aucun résultat d'audit n'est attribué aux audits suivants : États financiers DIM et audits de suivi.

	Type d'audit	N° de rapport	Objet de l'audit	Résultat <sup>2</sup>
16		1859	ONU-Femmes en Afghanistan – Projet 89140 – Élimination de la violence à l'égard des femmes, Bureau national en Afghanistan – Italie	S/O
17		1860	ONU-Femmes en Afghanistan – Projet 89141 – Élimination de la violence à l'égard des femmes – Corée	S/O
18		1861	ONU-Femmes en Afghanistan – Projet 91949 – Élimination de la violence à l'égard des femmes, Bureau national en Afghanistan	S/O
19		1862	ONU-Femmes en Afghanistan – Projet 91906 – Autonomisation économique, Pilier de l'autonomisation politique et économique	S/O
<b>États arabes</b>				
20	Projets DIM	1863	ONU-Femmes en Jordanie – Projet 93655 – L'Aïd par Aïd	S/O
21		1864	ONU-Femmes en Jordanie – Projet 96450 – Promouvoir la cohésion sociale	S/O
22		1865	ONU-Femmes, Bureau régional pour les États arabes – Projet 84413 – Programme régional de la CE	S/O
23		1866	ONU-Femmes, Bureau régional pour les États arabes – Projet 93314 – Les femmes pour les femmes et les hommes pour les femmes	S/O
24		1867	ONU-Femmes dans le territoire palestinien occupé – Projet 84416 – Groupe de travail du territoire palestinien occupé sur le Programme régional de la CE	S/O
25		1868	ONU-Femmes dans le territoire palestinien occupé – Projet 91096 – Renforcement de la primauté du droit	S/O
<b>Amérique latine et Caraïbes</b>				
26	Portée générale	1775	ONU-Femmes – Bureau national au Guatemala	Partiellement satisfaisant
27	Projets DIM	1871	ONU-Femmes en Colombie – Projet 91845 – Citoyenneté des femmes pour la paix	S/O
28		1872	ONU-Femmes en Colombie – Projet 93258 – Surmonter la violence fondée sur le sexe pour garantir la pleine jouissance des droits des femmes	S/O

DIM = projets exécutés directement

## Annexe II

### Description des critères en faveur de l'opinion du Bureau de l'audit et des investigations

1. Conformément aux décisions 2015/4 prises par le Conseil d'administration en juin 2015, le Bureau de l'audit et des investigations a exprimé son opinion dans ce rapport annuel, sur la base de l'ampleur du travail fourni, de la pertinence et de l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle (GRC) évalué. Le résumé du travail d'audit exécuté est fourni dans le corps du rapport d'audit, dans la section V. Cette annexe a pour but de fournir une courte description des critères utilisés en soutien de l'opinion du Bureau.

2. Le taux d'application des recommandations de l'audit interne est pris en compte et comparé à l'objectif d'ONU-Femmes, à savoir un taux de mise en œuvre général de 90 %. Le taux exact d'application des recommandations de l'audit est de 99 % à la fin de l'année 2017 et est donc satisfaisant par rapport à l'objectif d'ONU-Femmes.

3. Les résultats des audits suivants sont également pris en compte pour appuyer l'opinion du Bureau :

- a) Audits des bureaux nationaux d'ONU-Femmes ;
- b) Audits des fonctions ou unités des quartiers généraux d'ONU-Femmes ; et
- c) Audits des projets DIM d'ONU-Femmes.
- d) le taux de mise en œuvre des recommandations de l'audit interne, y compris les recommandations en suspens depuis longtemps ; et
- e) les lettres de recommandations relatives aux enquêtes.

4. La répartition des résultats d'audits de l'année 2017 concernant la pertinence et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle au niveau de l'entité évaluée est indiquée dans les figures I et II du document 2018/3, qui indiquent la répartition du nombre de rapports d'audit fournis par le Bureau de l'audit et des investigations en 2017, triés par type de résultat d'audit : « satisfaisant », « partiellement satisfaisant/certaines améliorations nécessaires », « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et « non satisfaisant ».

5. En outre, les résultats d'audit sont regroupés en fonction du montant des dépenses couvert par les audits effectués en 2017. Les résultats de ce groupement sont ensuite répartis dans les quatre niveaux de résultat d'audit utilisés mentionnés ci-dessus.

Tableau 1  
Répartition des notations par dépense évaluée (hors DIM)

Résultat	Dépenses évaluées \$	Répartition %
Satisfaisant	2 052 772	8,46
Partiellement satisfaisant/certaines améliorations nécessaires	10 246 039	42,25
Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires	11 952 705	49,29
Non satisfaisant	Néant	Néant
<b>Total</b>	<b>24 251 516</b>	<b>100</b>

6. Des ajustements ont été effectués dans le regroupement des dépenses des projets directement mis en œuvre (DIM), car la portée des audits financiers DIM se concentre sur la certification financière de la dépense et, par conséquent, ces audits n'évaluent pas directement l'aspect gouvernance, gestion des risques et contrôle (GRC) d'un projet mené par ONU-Femmes. Cependant, indirectement, ils offrent un certain confort quant à la GRC d'ONU-Femmes. Le Bureau de l'audit et des investigations a converti les opinions en matière d'audit en notations, en utilisant des critères définis<sup>3</sup> et a estimé que les résultats des audits financiers DIM donnent une assurance de 50 % sur la gestion des risques et de contrôle d'ONU-Femmes.

Tableau 2 :  
Répartition des notations par dépense évaluée DIM (pondéré à 50 %)

Résultat	Dépenses évaluées DIM \$	Répartition (%)
Satisfaisant	10 428 115	89,14
Partiellement satisfaisant/certaines améliorations nécessaires <sup>2</sup>	Néant	Néant
Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires <sup>2</sup>	1 270 119	10,86
Non satisfaisant	Néant	0
<b>Total</b>	<b>11 698 234</b>	<b>100</b>

<sup>3</sup> Inexactitude financière nette (NFM) (%) convertie en notation par le Bureau des services d'audit et d'investigation :

- Non qualifié ou qualifié et NFM inférieure à 1 % = Satisfaisant
- Qualifié et NFM entre 1 % et 1,5 % = Partiellement satisfaisant/certaines améliorations nécessaires
- Qualifié et NFM entre 1,6 % et 2 % = Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires
- Qualifié et NFM > 2 % ou opinion contraire/non exprimée = Non satisfaisant

7. Cela conduit à deux répartitions différentes par résultat d'audit, l'une présentée par nombre de rapports d'audit fournis et l'autre par montant des dépenses couvert par les audits.

8. La répartition des résultats d'audit pour l'année 2017 se fait comme suit :

Tableau 3 :

**Comparaison de la répartition des notes d'audit par dépenses évaluées et par nombre de rapports d'audit publiés en 2017**

Résultat	Par dépenses évaluées (CO, RO, HQ, DIM combinés)	Par nombre de rapports d'audit publiés (Classé par le Bureau des services d'audit et d'investigation) *
	(a)	(b)
Satisfaisant	34,7%	67,9%
Partiellement satisfaisant/certaines améliorations nécessaires	28,5%	7,1%
Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires	36,8%	17,9%
Non satisfaisant	0%	0%
Audits de suivi (non notés)	S/O	7,1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

9. Le Bureau de l'audit et des investigations a scindé le niveau de notation « partiellement satisfaisant » en deux catégories, de sorte qu'il est entièrement aligné sur les quatre niveaux de notation que le Bureau de l'audit et des investigations a mis en application en 2017. En ce qui concerne la répartition en fonction des dépenses évaluées, la part commune des résultats « satisfaisants » et « partiellement satisfaisants/certaines améliorations nécessaires » équivaut à 63,2 % des dépenses évaluées. Aucun rapport d'audit n'a reçu la note « non satisfaisant » en 2017.

10. Par conséquent, compte tenu de la portée des travaux entrepris en 2017, le Bureau de l'audit et des investigations estime que l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle (GRC) de l'entité étaient « satisfaisantes », ce qui signifie que la majorité des entités auditées en 2017 étaient bien en place et fonctionnaient comme il se doit et que les problèmes identifiés, le cas échéant, n'affecteront pas de manière significative la capacité de l'unité opérationnelle ou du projet à atteindre ses objectifs.

## Annexe III

### Résumé des cas d'enquêtes étayées en 2017, par type d'allégation

	Lieu	Allégation	Estimation des pertes pour ONU-Femmes <sup>4</sup>	Rapport envoyé à	Statut
<b><i>Fraude aux indemnités</i></b>					
1	Afrique	Le prestataire de services a présenté des demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux.	Aucune perte financière pour l'organisation.	DMA	Le contrat du sujet a été résilié.
2	Europe et CEI	Un membre du personnel a présenté des demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux.	6 300 \$ (recouvrés)	DMA	Un membre du personnel a démissionné.
3		Le prestataire de services a présenté des demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux.	Aucune perte financière pour l'organisation.	DMA	Le contrat du sujet a été résilié.
<b><i>Fausse déclarations, falsifications et fausses certifications</i></b>					
4	Afrique	Un membre du personnel a fait de fausses déclarations sur ses qualifications dans son CV et dans le formulaire P-11.	Aucune perte financière pour l'organisation.	DMA	Un membre du personnel a démissionné.
5	Europe et CEI	Le prestataire de services a falsifié la signature d'un superviseur.	Aucune perte financière pour l'organisation.	DMA	Le contrat du sujet a expiré avant la fin de l'enquête. Le sujet a été informé qu'il ne peut plus être pris en considération pour un poste au sein d'ONU-Femmes.
<b><i>Fraude concernant les achats</i></b>					
6	Europe et CEI	Le prestataire de services n'a pas divulgué les conflits d'intérêts lors de l'attribution répétée à un proche.	Aucune perte financière pour l'organisation.	DMA	Le contrat du sujet a été résilié.

<sup>4</sup> Seules les pertes subies par ONU-Femmes ont été ajoutées à cette annexe. Les pertes subies par d'autres institutions de l'ONU dans le cas des membres du personnel et du personnel d'autres institutions administrées par ONU-Femmes, ainsi que les pertes subies par d'autres entités telles que CIGNA, ne sont pas considérées comme des pertes financières pour ONU-Femmes.

	Lieu	Allégation	Estimation des pertes pour ONU-Femmes <sup>4</sup>	Rapport envoyé à	Statut
<i>Harcèlement au travail</i>					
7	Afrique	Le prestataire de services a harcelé sexuellement son subalterne.	Aucune perte financière pour l'organisation.	CO	Le contrat du sujet a été résilié.